

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix + 1 pouvoir VIGUES), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 Pouvoir MAISONNEUVE), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), MARION (1 voix).

Monsieur MARION assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

100 - MONTS DOMES

100,2015,005 Animation du PAEC Chaîne des Puy – Programmations 2016

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 13 janvier 2015), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB de la « Chaîne des Puy ».

Dans le cadre de l'appui et de l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000), le SMPNRVA a rédigé en 2015 un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) en réponse à l'appel à projet régional lancé en juillet 2015. Ce PAEC a été monté en partenariat avec l'ensemble des acteurs territoriaux concernés, et en premier lieu, les agriculteurs.

Ce PAEC sera présenté en Commission Régionale Agri-Environnementale et Climatique le 9 décembre 2015.

Il permettra d'accompagner les agriculteurs à s'engager, sur la base du volontariat, dans des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques avant le 15 mai 2016.

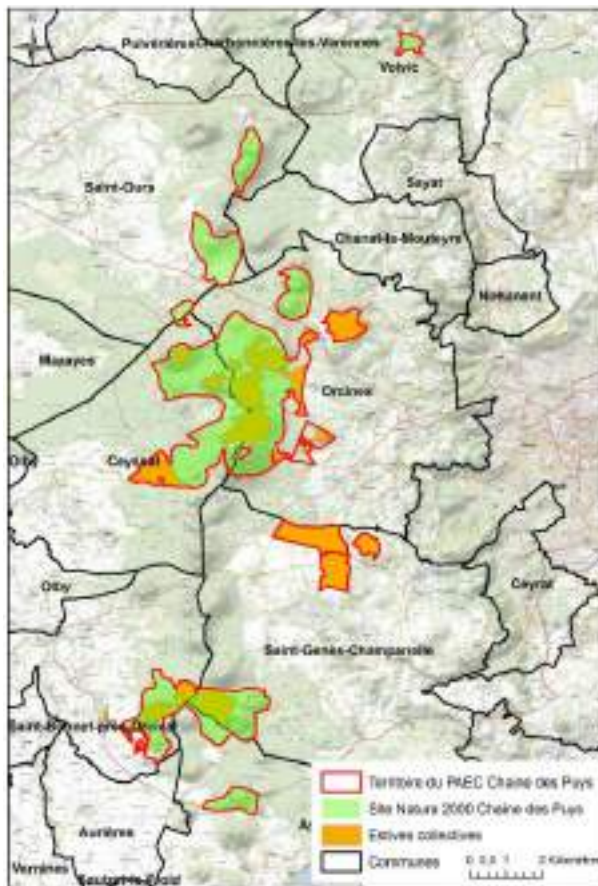
Ce PAEC s'est appuyé sur un bilan des MAE précédemment contractualisées auprès des agriculteurs concernés et d'une évaluation de l'état de conservation des milieux agro-pastoraux.

Ainsi, le territoire agro-environnemental correspond au périmètre du site Natura 2000 FR 830 1052 « Chaîne des Puy » et les estives collectives attenantes qui présentent des enjeux similaires. Cela représente une surface de 2 538 ha (carte 1).

Seules les surfaces agricoles situées sur ce territoire sont éligibles aux MAEC qui y sont proposées.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20151120-100-2015-005-DE Date de télétransmission : 25/11/2015 Date de réception préfecture : 25/11/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne



Carte 1 : Le territoire agro-environnemental

En résumé, ce territoire est identifié comme une zone d'action prioritaire à enjeu de biodiversité au titre de sa désignation dans le réseau Natura 2000. Ce sont les zones d'estives qui sont particulièrement ciblées. Les principales problématiques sont la fermeture des milieux et l'adaptation de la gestion pastorale.

Les mesures proposées et discutées avec les agriculteurs des sites sont les suivantes :

Objectif	Combinaisons d'engagement unitaire	Surface potentielle engagée	Coût MAEC (en euros/ha/an)	Coût total (en euros)
Maintenir la gestion collective des estives	SHP Collective	450	47,15	106087,5
Maintenir la gestion collective des estives et adapter la gestion pastorale	SHP Collective + HERBE 09	281	122,59	122957,77
Gestion pastorale et maintien de l'ouverture des estives	HERBE 09 + OUVÉR 02	20	113,61	10224,9
Gestion pastorale des estives	HERBE 09	80	75,44	22632
Maintenir la gestion collective des estives, adapter la gestion pastorale et maintenir l'ouverture	SHP02 collective + HERBE 09 + OUVÉR02	96	160,76	60767,28
	TOTAL	927	-	332 669,45

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151120-100-2015-005-DE
Date de télétransmission : 25/11/2015
Date de réception en préfecture : 25/11/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Ce PAEC vise la contractualisation de **7 agriculteurs ou exploitations puis 4 en 2018** pour **une surface de 620 ha** en 1 an (2016) **puis 307 ha** en 2018 pour un montant demandé à l'autorité de gestion (le Conseil Régional d'Auvergne pour le FEADER + l'ETAT pour Natura 2000) de **332 669,45 €** (pour les 5 années de contrats).

Pour accompagner la mise en œuvre de ce PAEC (animation collective auprès de tous les agriculteurs, animation individuelle auprès des volontaires, animation des mesures complémentaires), la charge de travail est estimée ainsi :

- En 2016 : - 4 jours d'animation collective
 - 14 jours d'animation individuelle
- En 2018 : - 8 jours d'animation indiv
- De 2017 à 2020 : - 52 jours pour le suivi et l'évaluation
 - 10 jours pour le transfert de connaissance/formation

Le plan de financement prévisionnel de l'animation (hors transfert de connaissance) s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles	2016	2018	2017 à 2020	2020-2021	Montant	FEADER (63%)	Etat (37%)
animation collective de la contractualisation + journées de sensibilisation + évaluation des contrats	400 €		6400 €	4 000 €	10 800 €	6 804 €	3 996 €
Animation individuelle (7diagnostics)	2 800 €	1 600 €		0 €	4 400 €	2 772 €	1 628 €

➤➤ Il vous est demandé :

- d'approuver la mise en œuvre de ce **Projet AgroEnvironnemental et Climatique**
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les **documents administratifs et financiers afférents**

DELIBERATION

Le Bureau approuve la mise en œuvre de ce **Projet AgroEnvironnemental et Climatique** et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les documents administratifs et financiers afférents.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 novembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151120-100-2015-005-DE
Date de télétransmission : 25/11/2015
Date de réception préfecture : 25/11/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix + 1 pouvoir VIGUES), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 Pouvoir MAISONNEUVE), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), MARION (1 voix).

Monsieur MARION assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSIT

101

MONTS DORES

101.2015.005

Animation du PAEC Monts Dore – Programmations 2016 et 2017

RAPPORT

En tant que structure porteuse, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs « Monts Dore ».

Dans ce cadre, le SMPNRVA a rédigé en 2015 un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) en réponse à l'appel à projet régional lancé en juillet 2015. Ce PAEC a été monté en partenariat avec l'ensemble des acteurs territoriaux concernés, et en premier lieu, les agriculteurs.

Ce PAEC sera présenté en Commission Régionale Agri-Environnementale et Climatique le 9 décembre 2015.

Il permettra d'accompagner les agriculteurs à s'engager, sur la base du volontariat, dans des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques avant le 15 mai 2016 et 2017.

Ce PAEC s'est appuyé sur un bilan des MAEt précédemment contractualisées auprès des agriculteurs concernés.

Ainsi, le territoire agro-environnemental correspond au périmètre du site Natura 2000 FR 830 1042 « Monts Dore», et des estives collectives attenantes qui présentent des enjeux similaires. Cela représente une surface de 7 781 ha (carte 1). Ce territoire est dénommé « Monts Dore ».

Seules les surfaces agricoles situées sur ce territoire sont éligibles aux MAEC qui y sont proposées.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151120-101-2015-005-DE
Date de télétransmission : 26/11/2015
Date de réception préfecture : 26/11/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne



Carte 1 : Le territoire agro-environnemental

En résumé, ce territoire est identifié comme une zone d'action prioritaire à enjeu de biodiversité. L'objectif est de préserver la richesse des milieux naturels (pelouses, prairies, milieux humides) et la qualité de l'eau.

Les mesures proposées et discutées avec les agriculteurs des sites sont les suivantes :

Couvert	Combinaisons d'engagements unitaires	Détail montant (€/ha/an)	Total montant (€/ha/an)
Prairie de fauche	HERBE07	66.01	66.01
Prairie de fauche	HERBE03+HERBE06	76,07 + 120,86	196,93
Estives	HERBE09	75.44	75.44
Estives mécanisables	HERBE03 + HERBE09	21,57 + 75.44	97,01
Estives	HERBE09 + OUVÉ02	75.44 + 38,17	113,61
Prairies	HERBE07+MILIEU01	66.01 + 63,75	129,76
Estives collectives	HERBE09+SHP02	75.44 + 47.15	122.59
Estives collectives	SHP02	47.15	47.15
Systèmes herbagers	SHP01 individuelle	80	80
Systèmes herbagers et gestion pastorale	SHP01 individuelle + HERBE09	80 + 75,44	155,44

Ce PAEC vise la contractualisation de **55 agriculteurs ou exploitations** pour une surface de **3940 ha** en 2 ans (2016 et 2017) pour un montant demandé à l'autorité de gestion (le Conseil Régional d'Auvergne pour le FEADER + l'ETAT pour Natura 2000) de 1 847 105 € (pour les 5 années de contrats).

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151120-101-2015-005-DE
Date de télétransmission : 26/11/2015
Date de réception préfecture : 26/11/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Pour accompagner la mise en œuvre de ce PAEC (animation collective auprès de tous les agriculteurs, animation individuelle auprès des volontaires, animation des mesures complémentaires), la charge de travail est estimée ainsi :

- En 2016 :
 - 10 jours d'animation collective
 - 60 jours d'animation individuelle
- En 2017 :
 - 2 jours d'animation collective
 - 50 jours d'animation individuelle
- De 2017 à 2021 :
 - 120 jours pour le suivi et l'évaluation

Le plan de financement prévisionnel de l'animation (hors transfert de connaissance) s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles	2016	2017	2017 à 2021	2020-2021	Montant	FEADER (63%)	Etat (37%)
animation collective de la contractualisation + journées de sensibilisation + évaluation des contrats	2 000 €	400 €	20 000 €	4 000 €	26 400 €	16 632 €	9 768 €
Animation individuelle (35 diagnostics)	12 000 €	10 000 €		0 €	22 000 €	13 860 €	8 140 €



Il vous est demandé :

- > **d'approuver la mise en œuvre de ce Projet AgroEnvironnemental et Climatique**
- > **d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les documents administratifs et financiers afférents**

DELIBERATION

Le Bureau approuve la mise en œuvre de ce Projet AgroEnvironnemental et Climatique et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les documents administratifs et financiers afférents.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 novembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151120-101-2015-005-DE
Date de télétransmission : 26/11/2015
Date de réception préfecture : 26/11/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix + 1 pouvoir VIGUES), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 Pouvoir MAISONNEUVE), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), MARION (1 voix).

Monsieur MARION assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

102 - CEZALLIER

102,2015,011 Animation du PAEC Lacs et tourbières du Cézallier – Programmations 2016 et 2017

RAPPORT

En tant que structure porteuse, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs « Cézallier ». Il est également animateur du Contrat de lacs de tête de bassin versant de la Couze Pavin.

Dans ce cadre, le SMPNRVA a rédigé en 2015 un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) en réponse à l'appel à projet régional lancé en juillet 2015. Ce PAEC a été monté en partenariat avec l'ensemble des acteurs territoriaux concernés, et en premier lieu, les agriculteurs.

Ce PAEC sera présenté en Commission Régionale Agri-Environnementale et Climatique le 9 décembre 2015.

Il permettra d'accompagner les agriculteurs à s'engager, sur la base du volontariat, dans des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques avant le 15 mai 2016 et 2017.

Ce PAEC s'est appuyé sur un bilan des MAEC précédemment contractualisées auprès des agriculteurs concernés et d'une évaluation de l'état de conservation des milieux agro-pastoraux.

Ainsi, le territoire agro-environnemental correspond au périmètre du site Natura 2000 FR 830 1040 « Cézallier », du territoire du Contrat de Lacs de tête de bassin versant de la Couze Pavin et des estives collectives attenantes qui présentent des enjeux similaires. Cela représente une surface de 3 328 ha (carte 1). Ce territoire est dénommé « Lacs et tourbières du Cézallier ».

Seules les surfaces agricoles situées sur ce territoire sont éligibles aux MAEC qui y sont proposées.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151120-102-2015-011-DE
Date de télétransmission : 26/11/2015
Date de réception préfecture : 26/11/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne



Carte 1 : Le territoire agro-environnemental

En résumé, ce territoire est identifié comme une zone d'action prioritaire à enjeu de biodiversité et eau. L'objectif est de préserver la qualité de l'eau, un bon état de conservation des pelouses, des prairies et des milieux humides.

Les mesures proposées et discutées avec les agriculteurs des sites sont les suivantes :

Couvert	Combinaisons d'engagements unitaires	Détail montant (€/ha/an)	Total montant (€/ha/an)
Prairies de fauche	HERBE03 + HERBE06	95,36 + 76,07	171,43
Prairies pâturées et/ou fauchées	HERBE07	66,01	66,01
Prairies pâturées	HERBE 07 + MILIEU 01	66,01+63,75	129,76
Estives	HERBE 09	75,44	75,44
Estives	HERBE03+HERBE09	21,57 + 75,44	97,01
Estives collectives (hors Natura 2000)	SHP 02	47,15	47,15
Estives collectives (en Natura 2000)	SHP02 + HERBE09	75,44 + 47,15	122,59
Estives collectives (en Natura 2000)	SHP02 + HERBE09 + HERBE03	47,15+75,44+21,57	144,16
Systèmes herbagers	SHP01 individuelle	80	80
Systèmes herbagers et gestion pastorale	SHP01 individuelle + HERBE09	80 + 75,44	155,44

Ce PAEC vise la contractualisation de **35 agriculteurs ou exploitations** pour **une surface de 1390 ha** en 2 ans (2016 et 2017) pour un montant demandé à l'autorité de gestion (le Conseil Régional d'Auvergne pour le FEADER + l'ETAT pour Natura 2000 et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour le Contrat de Lacs) de **638 984,5 €** (pour les 5 années de contrats).

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151120-102-2015-011-DE
Date de télétransmission : 26/11/2015
Date de réception préfecture : 26/11/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Pour accompagner la mise en œuvre de ce PAEC (animation collective auprès de tous les agriculteurs, animation individuelle auprès des volontaires, animation des mesures complémentaires), la charge de travail est estimée ainsi :

- En 2016 : - 10 jours d'animation collective
 - 40 jours d'animation individuelle
- En 2017 : - 2 jours d'animation collective
 - 30 jours d'animation individuelle
- De 2017 à 2021 : - 92 jours pour le suivi et l'évaluation

Le plan de financement prévisionnel de l'animation (hors transfert de connaissance) s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles	2016	2017	2017 à 2021	2020-2021	Montant	FEADER (63%)	Etat (37%)
animation collective de la contractualisation + journées de sensibilisation + évaluation des contrats	2 000 €	200 €	14 400 €	4 000 €	20 600 €	12 978 €	7 622 €
Animation individuelle (35 diagnostics)	8 000 €	6 000 €		0 €	14 000 €	8 820 €	5 180 €

➤➤ Il vous est demandé :

- > d'approuver la mise en œuvre de ce projet AgroEnvironnemental et Climatique
- > d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les documents administratifs et financiers afférents

DELIBERATION

Le Bureau approuve la mise en œuvre de ce Projet AgroEnvironnemental et Climatique et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les documents administratifs et financiers afférents.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 novembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151120-102-2015-011-DE
Date de télétransmission : 26/11/2015
Date de réception préfecture : 26/11/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix + 1 pouvoir VIGUES), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 Pouvoir MAISONNEUVE), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), MARION (1 voix).

Monsieur MARION assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

104 - MONTS DU CANTAL

104,2015,003 Animation du PAEC Monts du Cantal – Programmations 2016 et 2017

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de deux conventions triennales avec l'Etat (du 4 décembre 2014), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne doit assurer l'animation de la mise en œuvre des DOCOB du « Massif cantalien » FR 830 1055 et du DOCOB de la « ZPS Monts et Plomb du Cantal » FR 831 0066.

Dans le cadre de l'appui et de l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000), le SMPNRVA a rédigé en 2015 un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) en réponse à l'appel à projet régional lancé en juillet 2015. Ce PAEC a été monté en partenariat avec l'ensemble des acteurs territoriaux concernés, et en premier lieu, les agriculteurs, la Chambre d'Agriculture et Auvergne Estives.

Ce PAEC est en attente de validation et sera présenté en Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique le 9 décembre 2015.

Il permet d'accompagner les agriculteurs à s'engager, sur la base du volontariat, dans des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques au cours des années 2016 et 2017.

Ce PAEC s'est appuyé sur un bilan des Mesures Agro-Environnementales territorialisées précédemment contractualisées auprès des 67 agriculteurs concernés.

Ainsi, le territoire agro-environnemental correspond au périmètre des sites Natura FR 8310066 « Monts et plomb du Cantal » et FR 8301055 « Massif cantalien » et a été étendu aux estives collectives attenantes pour intégrer une démarche de soutien au pastoralisme collectif en lien avec Auvergne Estives. La superficie du territoire est de **10 945 ha** et concerne 16 communes : Albepierre-Bredons, Brezons, cezens, Laveissière, Lavigerie, Le Claux, Le Falgoux, Le Fau, Malbo, Mandailles-St-Julien, Pailherols, Paulhac, Saint-Clément, Saint-Jacques-des-Blats, Saint-Paul-de-Salers, Saint-Projet-de-Salers.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20151120-104-2015-003-DE Date de télétransmission : 26/11/2015 Date de réception préfecture : 26/11/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le PAEC propose différentes Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) en fonction des milieux ciblés (estives, zones humides, prairies de fauche et/ou de pâture) et des pratiques agricoles.

Objectif	Combinaisons d'engagements unitaires	Surface potentielle engagée	Total montant (€/ha/an)	Montant sur 5 ans (€)
Maintenir une gestion extensive des estives sans fertilisation	Herbe 09 + Herbe 03	200	97,01	97 010
Gestion pastorale des estives	Herbe 09	1810	75,44	682 732
Maintenir une gestion pastorale des estives en limitant l'embroussaillage	Herbe 09 + Ouvert 02	143	113,61	81 231
Maintenir une pratique agricole préservant la biodiversité des prairies permanentes et des surfaces pastorales	SHP 01	450	80	180 000
	SHP 01 + Herbe 09	300	155,44	233 160
Maintenir la gestion collective des estives	SHP 02	650	47,15	153 238
Maintenir la gestion collective des estives et adapter la gestion pastorale	SHP02 + Herbe 09	192	122,59	117 686
Maintenir des prairies à flore diversifiée	Herbe 07	100	66,01	33 005
Favoriser le retard de fauche	Herbe 06	75	120,86	45 325
Limiter l'érosion des berges, améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	Milieu 01 +°Herbe 03	30	139,82	20 975
TOTAL				1 644 360

Ce PAEC vise la contractualisation de **80 agriculteurs** (soit 13 de plus que sur la précédente procédure) pour **une surface de 3 500 ha** (1 650 ha de plus qu'à la précédente procédure) en 2 ans (2016 et 2017) pour un montant demandé à l'autorité de gestion (le Conseil Régional d'Auvergne pour le FEADER + l'ETAT pour Natura 2000) de **1 644 360 €** (pour les 5 années de contrats).

Pour accompagner la mise en œuvre de ce PAEC (accompagnement collectif et individuel des agriculteurs, animation de mesures complémentaires type journée de sensibilisation), en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Cantal et Auvergne Estives, la charge de travail est estimée ainsi :

Étape	Année de réalisation	Nombre de jours	Montant (€)
Mesure 1 : Transfert de connaissances et actions d'information	2016 à 2021	10 j SMPNRVA correspondant à 2 formations + prestation (à définir)	2000 €
Mesure 2.1.4 : Accompagnement individuel à la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales	2016	76 j SMPNRVA 4 j Auvergne Estives/CA 15	16 000 €
	2017	76 j SMPNRVA	15 200 €
Mesures 4 et 11		Ø soutien hors PAEC	Ø
Mesure 7.6.4 soutien aux investissements pastoraux collectifs et programme national de lutte contre la prédation	Soutien aux investissements pastoraux	2016 à 2020	Ø soutien hors PAEC

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Mesure 7.6.2 : Animation collective liée à la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales	2016	15 j du SMPNRVA 2 j d'Auvergne Estives	3 400 €
	2017	6j du SMPNRVA	1 200 €
Evaluation du PAEC	2021 / 2022	20 j	4 000 €
TOTAL			41 800 €

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles	2016	2017	2021-2022	Montant	FEADER (63%)	Etat (37%)
animation collective de la contractualisation + journées de sensibilisation + évaluation des contrats	4 400 €	2 200€	4 000 €	10 600 €	6 678 €	3 922 €
Animation individuelle (80 diagnostics)	16 000 €	15 200 €	0 €	31 200 €	19 656 €	11 544 €

➤➤ Il vous est proposé :

- d'approuver la mise en œuvre de ce projet AgroEnvironnemental et Climatique ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les documents administratifs et financiers afférents.

DELIBERATION

Le Bureau approuve la mise en œuvre de ce Projet AgroEnvironnemental et Climatique et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les documents administratifs et financiers afférents.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 novembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20151120-104-2015-003-DE Date de télétransmission : 26/11/2015 Date de réception préfecture : 26/11/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix + 1 pouvoir VIGUES), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 Pouvoir MAISONNEUVE), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), MARION (1 voix).

Monsieur MARION assurant le secrétariat

AFFAIRE

13. LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

130 - SCIENTIFIQUES

130.2015,001 Etude hydrologique du lac d'en Haut (commune de la Godivelle)

RAPPORT

La préservation des lacs naturels est un enjeu fort pour le territoire du PNR des Volcans d'Auvergne. En 2014 et 2015, un diagnostic hydrologique et agricole a été mené à l'échelle du bassin versant du lac d'en bas sur la commune de la Godivelle. Toutefois, le bassin versant du lac d'en haut, lac naturel d'origine volcanique, n'était pas inclus dans l'étude.

Afin de mieux comprendre le mode d'alimentation du lac d'en haut et ainsi pouvoir identifier d'éventuelles sources de pollution, il est proposé de réaliser une étude hydrologique du lac d'en haut en 2016.

L'étude a pour objectifs :

- De réaliser un bilan des connaissances hydrogéologiques du lac d'en Haut,
- D'apporter des éléments complémentaires sur la base d'observations de terrain,
- De proposer le cas échéant, des investigations complémentaires.

Le montant de l'étude est évalué à 4000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Agence de l'eau Adour Garonne Taux 50%	Autofinancement SMPNRVA	Montan total prévisionnel
Etude hydrologique du lac d'en Haut	2000 €	2000 €	4000 €

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 novembre 2015
LE PRESIDENT

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Roger GARDES
Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151120-130-2015-001-DE
Date de télétransmission : 25/11/2015
Date de réception préfecture : 25/11/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix + 1 pouvoir VIGUES), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 Pouvoir MAISONNEUVE), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), MARION (1 voix).

Monsieur MARION assurant le secrétariat

AFFAIRE

18. TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE DE PLEINE NATURE

183 - ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES

183,2015,001 Partenariat avec le Syndicat mixte du Puy Mary

RAPPORT

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte 2013-2025 du territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA), plus particulièrement de son engagement dans la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés (CETDEP), et de la stratégie de développement touristique mise en place par le Syndicat Mixte du Puy Mary dans le cadre du Label Grand Site de France, une convention d'objectifs, pour la mise en place des Volets 2 et 3 de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés sur le périmètre du Syndicat mixte du Puy Mary, a été signée par les 2 partenaires le 15 mars 2013.

En 2015, le syndicat mixte du Puy Mary a connu des changements importants. Le poste de la chargée de mission qui avait en charge la mise en œuvre de cette convention pour le compte du SMPM n'a pas été reconduit au terme des 3 ans de contrat.

Par ailleurs, l'accompagnement proposé par le SMPNRVA aux entreprises touristiques de son territoire est en cours d'évolution et il est aujourd'hui nécessaire de définir une nouvelle forme d'intervention qui puisse répondre rapidement aux demandes d'identification Parc de ces entreprises et aux moyens disponibles en interne au SMPNRVA pour administrer la procédure.

Néanmoins de nombreux sujets pourraient continuer à être traités en commun : travaux pour réaménager les crêtes cantaliennes, suivi des manifestations sportives, évaluation des projets de territoires, gestion et suivi des sites à enjeux environnementaux...

Aussi il convient donc de revoir le partenariat ente le syndicat mixte du Grand Site Puy Mary-volcan cantalien et le syndicat mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne.

➤➤➤ Il vous est donc proposé de :

- > dénoncer la convention d'objectifs pour la mise en place des Volets 2 et 3 de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés sur le périmètre du Syndicat mixte du Puy Mary signée le 15 mars 2013 ; un courrier en ce sens sera envoyé en recommandé avec un préavis de 6 mois pour que la décision soit effective (art 6 de la convention d'objectifs),**
- > mettre en place une concertation pour établir les nouvelles modalités de partenariat entre le SMPNRVA et le SMPM.**

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20151120-183-2015-001-DE Date de télétransmission : 25/11/2015 Date de réception préfecture : 25/11/2015

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 novembre 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix + 1 pouvoir VIGUES), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 Pouvoir MAISONNEUVE), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), MARION (1 voix).

Monsieur MARION assurant le secrétariat

AFFAIRE

18. TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE DE PLEINE NATURE

183 - ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES

183.2015.002 Station de Pleine nature Volcan Nouveau Monde

RAPPORT

Dans le cadre de la mise en place du projet de Station de pleine nature « Volcan Nouveau Monde », inscrite dans le programme régional « Stations de Pleine Nature » et pilotée par la communauté de communes du Pays de Murat, l'expertise de madame ALCAIDE, chargée de mission au syndicat mixte du Parc, avait été sollicitée pour participer au groupe de pilotage technique de ce projet.

Il était alors convenu que Madame ALCAIDE serait mise à disposition du pilotage technique de ce projet à hauteur de 50% de son temps de travail dans le cadre de la convention cadre de partenariat prenant effet au 1^{er} octobre 2012, d'une durée d'un an renouvelable.

Aujourd'hui la stratégie de développement de la station de pleine nature « Volcan Nouveau Monde » a été définie avec le concours l'ensemble des partenaires privés et publics concernés. Le programme d'actions concerté doit maintenant être décliné de façon opérationnelle.

Compte tenu du fait que le syndicat mixte du Parc ne sera, a priori, porteur d'aucune des actions déclinées dans le plan d'actions de la station de pleine nature « Volcan Nouveau Monde » et de la charge actuelle de travail de madame ALCAIDE qui a pris la responsabilité du pôle « développement économique durable » au 1^{er} juillet 2015, il ne va pas lui être possible de continuer à participer activement au groupe de pilotage technique de cette station de pleine nature.

Par ailleurs, Mylène Gras, qui était en charge de ce dossier pour le compte du syndicat mixte du Puy Mary et qui participait également au groupe de pilotage technique de ce projet, n'est plus en poste depuis mi septembre 2015. Ce groupe de pilotage technique de la station de pleine nature « Volcan Nouveau Monde » est donc désormais caduque.

Aussi il convient de dénoncer la convention cadre de partenariat existante entre la communauté de communes du Pays de Murat et les syndicats mixtes du Grand Site Puy Mary et du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne pour la définition du projet de station de pleine nature sur le massif cantalien.

➤➤ Il vous est donc proposé de :

- > dénoncer la convention cadre de partenariat pour la définition du projet de la station de pleine nature Massif cantalien signée le 17 septembre 2012 ; un courrier en ce sens sera envoyé en recommandé avec un préavis de 3 mois pour que la décision soit effective (art 7 de cette convention),**

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20151120-183-2015-02-DE Date de télétransmission : 25/11/2015 Date de réception préfecture : 25/11/2015
--

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 novembre 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix + 1 pouvoir VIGUES), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 Pouvoir MAISONNEUVE), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), MARION (1 voix).

Monsieur MARION assurant le secrétariat

AFFAIRE

18. TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE DE PLEINE NATURE

184 - VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN

184,2015,004 Manifestations partenaires du Parc

RAPPORT

Plusieurs manifestations sont candidates à la démarche « Manifestation partenaire du Parc »

>>> Le Trail de la Vallée verte

Organisateur : Sancy ResortOutdoor- Julien MARTIN et Damien AUROUSSEAU

Secteur concerné : Chambon sur neige et Massif du Sancy

Format de la manifestation 2015 : la 1ere édition de cette manifestation a eu lieu les 4 et 5 juillet 2015

- 4 épreuves :
- Run vertical d'1 kilomètre
- Run nature de 8 kilomètres
- Trail découverte de 12 kilomètres
- Trail court de 24 kilomètres

Il est possible de cumuler 3 épreuves : (1+8+12) km ou (1+8+24) km

- Nombre de participants : 500 maximum

>>> Points forts:

- ✓ Une organisation autofinancée (sans recours aux aides publiques)
- ✓ une petite restauration composée de produits locaux.
- ✓ Tri des déchets organisés. Disqualification de tout coureur qui jetterait quelque chose dans la nature
- ✓ Utilisation d'écocupes et de vaisselle recyclable
- ✓ Utilisation d'eau du robinet et sponsor proposant de l'eau en bouteille en gros contenant
- ✓ Sensibilisation aux déplacements : blablacar...
- ✓ Tous les itinéraires sont validés par les agents Parc : RNN et/ou Natura 2000.

>>> Pistes de progrès:

- ✓ L'organisateur devra mieux organiser sa communication autour de son engagement éco responsable et valoriser le partenariat avec le Parc sur son site internet et dans sa communication (articles, flyers, affiches...

>>> Il vous est proposé d'attribuer au Trail de la Vallée Verte, toute jeune manifestation, organisée par Sancy ResortOutdoor, la mention « Manifestation partenaire du Parc » pour 3 ans.

- > L'organisateur devra organiser sa communication autour de son engagement éco-responsable et valoriser le partenariat avec le Parc dans sa communication (site internet, flyers, affiches...)**

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151120-184-2015-004-DE
Date de télétransmission : 25/11/2015
Date de réception préfecture : 25/11/2015

➤➤ Le Trail des Volcans

Organisateur : 3 soleils- Frédéric TOURET- 3 Soleils est également organisateurs du Grand Trail Stevenson et du Trail des Sources de la Loire

Secteur concerné : Chaîne des Puys

Format de la manifestation 2015 : la 1ère édition de manifestation a eu lieu les 6 et 7 juin 2015

- 3 épreuves trail : 16, 24 et 45 km
- Course VTT : 36 km
- Randonnée pédestre : 5 km

- Nombre de participants inscrits sur l'ensemble des épreuves : 333- 75% originaires d'Auvergne (50% du Puy-de-Dôme)- Maximum envisagé : 600 maximum

En 2016, le format de la manifestation va changer. La manifestation aura lieu les 13 et 14 mai 2016. 4 distances seront proposées : 13, 33 et 86 km et un ultra-trail de 144 km avec départ à 3h du matin.

➤➤ Points forts:

- ✓ L'épreuve Ultra Trail qui attire un public spécifique
- ✓ Les itinéraires sont validés par les agents Parc : cellule Chaîne des Puys
- ✓ Pas de portions individuelles sur les ravitaillements
- ✓ Tri des déchets : cartons et bouteilles plastiques
- ✓ Chaque coureur doit avoir son gobelet personnel, pas de distribution de gobelets en plastique.

➤➤ Pistes de progrès:

- ✓ /!\ : au balisage qui reste après les épreuves. Une vigilance devra être mise en place pour débaliser au plus tard 5 jours après les épreuves.
- ✓ Les parcours devront éviter le secteur Jumes-Coquilles , lequel souffre déjà de nombreux passages. Il devra donc être envisagé une montée sur le Puy des Gouttes par le versant est et une descente par le cratère ?
- ✓ Une information sur les transports en commun et les possibilités de covoiturage présents sur le secteur devra figurer sur le site internet. Un lien vers la plateforme www.auvergne-mobilite.fr devra, au minimum, être mis en place.
- ✓ L'organisateur devra mieux organiser sa communication autour de son engagement éco responsable et valoriser le partenariat avec le Parc sur son site internet et dans sa communication (articles, flyers, affiches...)

➤➤➤ **Il vous est proposé d'attribuer, pour 3 ans, la mention « Manifestation partenaire du Parc » au Trail des Volcans » organisé par l'association 3 Soleils sous réserve :**

- **de la mise en place, dès la prochaine, édition d'un débalisage efficace dans la semaine qui suit l'évènement,**
- **de l'évitement des zones préconisé par les services du SMPNRVA,**
- **de la présence d'une information sur l'utilisation des transports en commun et les possibilités de covoiturage sur le site internet**
- **L'organisateur devra organiser sa communication autour de son engagement éco-responsable et valoriser le partenariat avec le Parc dans sa communication (site internet, flyers, affiches...)**

➤➤ L'Ecir Hivernal

Organisateur : La Voie de L'Ecir- Julien BARBET et Eric BALAVOINE

Secteur concerné : Murat (15) et alentours

Format de la manifestation 2015 : la 4^e édition de cette manifestation aura lieu 5 décembre 2015

- Epreuve Trail : 20 Km en semi-nocturne- Départ à 16h30 de Murat
En individuel ou relais (2X10)
- Nombre de participants inscrits sur l'ensemble des épreuves : actuellement 215. 300 maximum

➤➤ Points forts:

- ✓ Une petite restauration composée de produits locaux.
- ✓ Un accès par le train au site de départ (Murat) est possible
- ✓ Tri des déchets organisés.
- ✓ Utilisation d'écocups
- ✓ Utilisation d'eau du robinet
- ✓ Tous les itinéraires sont validés par les agents Parc : Natura 2000.

➤➤ Pistes de progrès:

- ✓ /!\ : au balisage qui reste après les épreuves. Une vigilance devra être mise en place pour débaliser au plus tard 5J après les épreuves.
- ✓ Une information sur les transports en commun et les possibilités de covoiturage présents sur le secteur devra figurer sur le site internet. Un lien vers la plateforme www.auvergne-mobilite.fr devra, au minimum, être mis en place.
- ✓ L'organisateur devra sensibiliser les participants à la sensibilité des milieux parcourus et aux bons comportements à adopter
- ✓ L'organisateur devra mieux organiser sa communication autour de son engagement éco responsable et valoriser le partenariat avec le Parc sur son site internet et dans sa communication (articles, flyers, affiches...

➤➤ **Il vous est proposé d'attribuer, pour 3 ans, la mention « Manifestation partenaire du Parc » à « La Voie de l'Ecir » organisé par l'association sous réserve de :**

- la mise en place, dès la prochaine édition, d'un débalisage efficace dans la semaine qui suit l'évènement,
- la présence d'une information sur l'utilisation des transports en commun et les possibilités de covoiturage sur le site internet pour l'édition 2016,
- la sensibilisation des participants à la vulnérabilité et la richesse des territoires parcourus et aux bons comportements à adopter dès l'édition 2015

- L'organisateur devra organiser sa communication autour de son engagement éco-responsable et valoriser le partenariat avec le Parc dans sa communication (site internet, flyers, affiches...) dès son édition 2016.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 novembre 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix + 1 pouvoir VIGUES), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 Pouvoir MAISONNEUVE), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), MARION (1 voix).

Monsieur MARION assurant le secrétariat

AFFAIRE

18 TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE
184 VISITEURS, PRATIQUANTS LOISIRS DE PLEINE NATURE
184.2015.005 Stratégie de communication touristique

RAPPORT

Le nouveau plan d'action Tourisme durable du Syndicat mixte du Parc 2014-2019 prévoit un axe « Sensibiliser, faire connaître et promouvoir la destination Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne auprès de tous les publics ». Les actions qui en découlent visent trois objectifs :

- > promouvoir et sensibiliser les visiteurs à la destination Parc naturel des Volcans d'Auvergne,
- > faire rayonner l'image Parc des Volcans, à travers une meilleure articulation avec les acteurs de la communication touristique,
- > renforcer le sentiment d'appartenance au territoire Parc, à travers l'information, la communication et l'animation.

En effet, le diagnostic de territoire, effectué par un groupement de bureaux d'étude (pilote par SOPHTE développement) dans le cadre de la révision de charte du PNRVA, mais aussi les entretiens menés par le bureau d'études Alter ID dans le cadre du renouvellement de l'engagement dans la CETD, révèlent que le Parc des Volcans d'Auvergne bénéficie d'une :

- > image positive et d'une notoriété importante à l'extérieur du territoire
- > forte attractivité touristique due à des richesses patrimoniales, aux potentiels d'activités (randonnées, thermalisme...), à sa situation centrale en France et à la valorisation de la destination « Volcans d'Auvergne » apportée par le classement du territoire en PNR.

Néanmoins, en matière de communication touristique, il a été souligné un manque :

- > de valorisation des spécificités des patrimoines du territoire,
- > de promotion de secteurs autres que les sites remarquables sur-fréquentés et donc fragiles (puy de Dôme, Puy de Sancy et Puy Mary),
- > d'articulation et de mise en cohérence des dispositifs de promotion touristique.

Il semble également impératif de mettre fortement en exergue ce qui fait le caractère du Parc : un territoire volcanique de montagne vivant, authentique, singulier et riche de ses multiples composantes spécifiques.

Pour ce faire, nous souhaiterions bénéficier d'une assistance qui serait confiée à un cabinet conseil en communication. La prestation permettrait au Syndicat mixte du Parc de construire, de gérer et de faire évoluer une communication :

> mettant plus en avant et positionnant de façon claire et attractive la destination Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et les offres du tourisme durable qui en découlent. Cette communication devra être partagée puisqu'il s'agira, avec les professionnels locaux, les collectivités et partenaires institutionnels du Syndicat mixte du Parc, de porter collectivement l'identité de ce territoire en améliorant la cohérence des différents outils de communication. A terme, l'objectif est de fédérer l'ensemble des partenaires publics / privés locaux du tourisme autour d'une stratégie de communication collective sur le territoire Parc des Volcans d'Auvergne

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20151120-184-2015-005-DE Date de télétransmission : 03/12/2015 Date de réception préfecture : 03/12/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

> permettant par ailleurs de proposer une approche informative, pédagogique et non marketing sur le Parc en matière de tourisme, en complémentarité de celles des partenaires du Syndicat mixte du Parc. L'information proposée sera ici sélective car centrée sur les particularités du territoire et sur une stratégie touristique durable (charte européenne du tourisme durable).

Cette action est inscrite dans l'avenant 2016 de la convention triennale établie avec la Région Auvergne qui prévoit une subvention de 40% et fera également l'objet d'une demande de subvention Leader.

➤➤ Il vous est proposé de valider le principe de cette étude et d'autoriser le

Président :

- à effectuer les démarches nécessaires à la demande de subvention auprès des financeurs,
- à lancer une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à la demande de subvention auprès des financeurs, et à lancer une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 novembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151120-184-2015-005-DE
Date de télétransmission : 03/12/2015
Date de réception préfecture : 03/12/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix + 1 pouvoir VIGUES), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 Pouvoir MAISONNEUVE), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), MARION (1 voix).

Monsieur MARION assurant le secrétariat

AFFAIRE

18. TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE DE PLEINE NATURE

187 - PROF TOURISME & LOISIRS PN

187,2015,004 Entreprises touristiques : volet 2 de la CETD et marque Parc

RAPPORT

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan d'action « Tourisme durable » 2014-2019 du Syndicat mixte du Parc, les partenaires et prestataires interrogés ont exprimé **la nécessité de simplification de l'accompagnement des activités touristiques par le Syndicat mixte du Parc** qui apparaît parfois comme un doublon.

L'action n°1 « Qualification de l'offre d'accueil et de découverte du Parc » vient en continuité du travail d'accompagnement mené dans le cadre de la démarche « S'engager pour l'écotourisme dans le Parc des volcans d'Auvergne » mais avec une simplification de la démarche en recentrant la qualification Parc autour de **critères spécifiques Parc déclinant les valeurs de l'éducation à l'environnement, du développement durable et de l'ancrage territorial.**

Les nouvelles fonctions occupées par Eve Alcaïde (coordonnatrice de l'EP1 et responsable de l'antenne de Murat), suite au départ en disponibilité de Ghislaine Pradel, réduisent l'effectif dédié au Tourisme durable qui n'est plus que de 1,5 ETP (contre 1,9 ETP précédemment).

Or depuis 3 ans, la cellule tourisme du SMPNRVA fait le constat que :

- L'accompagnement individuel des entreprises engagées est très insuffisant faute de disponibilité en moyens humains
- Le nombre d'entreprises engagées est encore très faible
- L'instruction des démarches volet 2 et marque Parc est très chronophage : suivi administratif trop lourd, démarche trop lourde, temps d'audit trop importants, redondance des critères évalués avec ceux de labels touristiques

⇒ Ce qui amène beaucoup de frustration de part et d'autre et un manque flagrant de reconnaissance de la Marque Parc au niveau local.

En conséquence, **il est proposé de ne plus utiliser la Marque Parc nationale (démarche très lourde) mais de proposer une mention « Partenaire du Parc » ou « Recommandé par le Parc » ou encore « Ambassadeur du Parc »**, s'appuyant sur l'évaluation des critères spécifiques Parc, aux prestataires volontaires engagés dans des démarches de qualification et/ou labels touristiques partageant les mêmes valeurs (« réseaux partenaires »). Le dispositif serait, dès lors, plus léger à administrer (auto-évaluation de l'entreprise candidate / instruction par les services du Parc / visite de contrôle / validation du dossier). La durée de validité de cette mention serait accordée pour 3 ans.

Avec certains de ces « réseaux partenaires », il est envisagé l'insertion de ces critères spécifiques Parc dans leurs référentiels propres. Une convention pourrait alors être signée entre le SMPNRVA et le « réseau partenaire » pour définir les conditions de ce partenariat (en cours avec le CRDTA / Nattitude).

Le volet 2 de la CETD serait alors réservé à l'accompagnement de candidats qui n'adhèreraient pas à l'un de ces « réseaux partenaires ». La mention **« Partenaire du Parc » ou « Recommandé par le Parc » ou encore « Ambassadeur du Parc »** d'accompagnement dans le volet 2 de la CETD.

« Partenaire du Parc » ou « Recommandé par le Parc »
Accusé de réception en préfecture
»0632541002520151200802015004101
Date de télétransmission : 25/11/2015
Date de réception préfecture : 25/11/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

L'accompagnement dans le volet 2 de la CETD resterait payant à raison de 150€/3ans alors que l'engagement dans la nouvelle démarche Parc serait sans cotisation. Resterait toutefois l'obligation pour le bénéficiaire de la mention « **Partenaire du Parc** » ou « **Recommandé par le Parc** » ou encore « **Ambassadeur du Parc** » de participer à au moins 3 journées de sensibilisation proposées par le SMPNRVA dans les 3 ans d'engagement.

L'appellation définitive de la mention « **Partenaire du Parc** » ou « **Recommandé par le Parc** » ou encore « **Ambassadeur du Parc** » fera l'objet d'un travail spécifique dans le cadre de la définition de la stratégie de communication touristique (action 2016).

➤➤ Il vous est proposé de permettre, sous conditions précitées, l'attribution d'une mention « **Partenaire du Parc** » ou « **Recommandé par le Parc** » ou encore « **Ambassadeur du Parc** » pour la qualification des activités touristiques accompagnées par l'équipe technique compétente.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau opte pour la mention « **Recommandé par le Parc** ».

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 novembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151120-187-2015-004-DE
Date de télétransmission : 25/11/2015
Date de réception préfecture : 25/11/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix + 1 pouvoir VIGUES), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 Pouvoir MAISONNEUVE), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), MARION (1 voix).

Monsieur MARION assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

400 - BATIMENTS & EXTERIEURS

400,2015,003 Emprunt pour le financement de la construction d'un garage et l'aménagement d'un parking

RAPPORT

Lors du comité du 04/09/2015, vous avez autorisé le Président à signer les marchés avec les six entreprises retenues pour réaliser les travaux relatifs à la construction d'un bâtiment technique de garage et de stationnements paysagers à Montlosier.

Le coût de ces travaux (hors études et maîtrise d'œuvre) s'élève à environ 260 000 € HT.

Pour financer l'ensemble du projet, il s'avère nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 120 000 €.

Plusieurs établissements bancaires ont été consultés. Vous trouverez, ci-dessous, le résultat de cette consultation.

Objet du crédit : Construction d'un bâtiment technique de garage et de stationnements paysagers – Montlosier (63970 AYDAT)

Coût des travaux : 260 000 € - Montant prêt : 120 000 €

Durée : 15 ans - Echéance annuelle avec amortissement constant – Taux fixe.

Etablissement bancaire	Taux fixe actuariel	Frais dossier	Observations
CACF	2,00%	120 €	Échéance annuelle en mars
Caisse d'épargne Auvergne et Limousin	2,28%	180 €	Échéance annuelle en mars
BPMC	2,08%	180 €	Proposition avec échéances trimestrielles
Crédit foncier			Pas de propositions
La Banque Postale			Pas de propositions
Crédit mutuel du Massif Central			Pas de propositions

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151120-400-2015-003-DE
Date de télétransmission : 25/11/2015
Date de réception préfecture : 25/11/2015

➤➤ Au vu des éléments ci-dessus, il vous est demandé d'autoriser le Président à signer les documents contractuels avec le Crédit Agricole Centre France.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer les documents contractuels avec le Crédit Agricole Centre France.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 novembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix + 1 pouvoir VIGUES), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 Pouvoir MAISONNEUVE), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), MARION (1 voix).

Monsieur MARION assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

400

BATIMENTS ET EXTERIEURS

400.2015.004

Révision des tarifs du gîte d'étape de Montlosier

RAPPORT

<u>GITE d'ETAPE de MONTLOSIER</u>	Tarifs actuels (depuis le 30/01/2013)	Proposition tarifs 2016
Nuitée en gîte (tarif normal)	10,80	11,70 (1)
Nuitée en gîte (tarif réduit)	8,00	9,00 (2)
Nuitée sous tente (tarif normal)	4,30	4,70 (1)
Nuitée sous tente (tarif réduit)	3,00	3,50 (2)
Nuitée chevaux	5,00	5,00

(1) ce tarif ne comprend pas la taxe de séjour applicable aux personnes âgées de 18 ans et plus (0.30 euros)

(2) ce tarif concerne les enfants âgés de moins de 18 ans et les cavaliers porteurs de la licence DNTE

Il vous est également proposé de maintenir le tarif pour la location de draps qui est fixé à **5,00 €**

➤➤ Il vous est proposé de vous déterminer sur ces nouveaux tarifs applicables à compter de la saison 2016.

DELIBERATION

Le Bureau valide le rapport et les nouveaux tarifs.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 novembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151120-400-2015-004-DE
Date de télétransmission : 25/11/2015
Date de réception préfecture : 25/11/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix + 1 pouvoir VIGUES), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 Pouvoir MAISONNEUVE), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), MARION (1 voix).

Monsieur MARION assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2015,025 Etude de *Maculineaalconalcon* (Azuré des Mouillères) et de ses espèces hôtes sur le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne- embauche de stagiaires 2016

RAPPORT

L'Auvergne possède une responsabilité forte quant à la préservation de *Maculineaalconalcon* (D. &Schiff., 1775) au niveau national. Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) accueille sur son territoire la majorité des stations auvergnates pour cette espèce (une des plus importantes métapopulations françaises).

L'Azuré des mouillères fait partie des « espèces à traiter en priorité » dans la déclinaison Auvergnate du Plan National d'Action en faveur des *Maculinea*. Cette espèce a la particularité d'avoir un cycle de vie très particulier, puisqu'elle nécessite la présence d'une plante hôte (la gentiane pneumonanthe) et d'une fourmi hôte (qui accueille et nourrit dans ses fourmilières les chenilles du papillon)

Dans ce contexte, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a proposé une action pour 2015 et 2016 avec pour objectifs principaux :

- Analyser l'état de conservation des stations de *Maculineaalconalcon* à l'échelle du Parc en prenant en compte l' « état de vieillissement » des plantes hôtes et la présence des fourmis,
- Analyser de manière précise sur 2 sites de référence la répartition et les relations papillon, plante et fourmi,
- Identifier les sites menacés sur lesquels un travail de gestion / protection pourra être engagé et suivi.

Le projet a fait l'objet d'une validation en Bureau le 6 novembre 2014.

Pour rappel, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Total échelle Parc

financements prévus	taux fin.	subventions
AEAG	45,0%	10 854 €
AELB	17,5%	4 221 €
DREAL Auvergne	15,0%	3 618 €
CRA	22,5%	5 427 €
	100%	24 120 €

Total sites tests

financements prévus	taux fin.	subventions
AEAG	60%	7 128 €
CG63	20%	2 376 €
Etat / RNN	20%	2 376 €
	100%	11 880 €

L'année 2015 a permis de réaliser le travail prévu sur les sites identifiés, notamment en accueillant 2 stagiaires de 6 mois. En 2016, afin de poursuivre et consolider ce travail en atteignant les objectifs fixés, il vous est proposé d'accueillir deux stagiaires pour une durée de 6 mois.

Accusé de réception préfeture
063-256300237-20151125-401-2015-025-DE
Date de réception : 25/11/2015
Date de réception préfeture : 25/11/2015

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le recrutement de deux stagiaires selon les conditions en vigueur pour le projet d'action précité.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 novembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix + 1 pouvoir VIGUES), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 Pouvoir MAISONNEUVE), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), MARION (1 voix).

Monsieur MARION assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2015,026 Accueil d'un stagiaire pour réaliser l'évaluation et la réactualisation du plan de gestion de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour

RAPPORT

Le contexte :

Créé depuis le 14 mai 1991, la réserve naturelle nationale de la vallée de Chaudefour est située sur la commune de Chambon-sur-Lac, à 7 km du village.

Il s'agit d'un territoire de moyenne montagne, d'une superficie de 820,5 hectares, caractérisé à la fois par son caractère volcanique et pour la qualité de son patrimoine naturel et paysager. Sa flore est remarquable ainsi que sa faune dont le caractère montagnard est affirmé avec de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale.

Les trois missions de la réserve naturelle sont la protection, la gestion de site et la sensibilisation.

Pour assurer ces missions la réserve rédige un plan de gestion dont la durée de validité est de cinq ans. En prévision de l'actualisation de son plan de gestion, la réserve naturelle nationale de la vallée de Chaudefour souhaite obtenir un soutien technique pour l'élaboration de ce document.

L'objectif :

L'objectif de ce stage demandé par le Parc à un étudiant en Master est :

L'évaluation du plan de gestion 2011-2015.

- Evaluer la gestion mise en place (analyse de l'évolution du patrimoine naturel, de la pertinence des opérations réalisées et des objectifs de conservation).

La rédaction du plan de gestion 2017-2026 avec propositions d'un nouveau plan d'interventions (opérations de gestion, de suivis scientifiques, de valorisation).

- Participation à l'actualisation de la première partie du plan de gestion : diagnostic
- Participation à l'élaboration de la seconde partie du plan de gestion : budgétisation, rédaction de fiches actions,...
- Consultation des différents membres du comité consultatif de la réserve naturelle de Chaudefour.
- Proposition d'indicateurs de gestion pour les opérations du futur plan de gestion.



Il vous est proposé d'accueillir un stagiaire en Master 2 dans le domaine de l'environnement /écologie ou équivalent sur une durée de 6 mois indemnisé selon la législation en vigueur.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151125-401-2015-026-DE
Date de télétransmission : 25/11/2015
Date de réception préfecture : 25/11/2015

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 novembre 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix + 1 pouvoir VIGUES), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 Pouvoir MAISONNEUVE), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), MARION (1 voix).

Monsieur MARION assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2015,027 Remplacement sur le poste de chargé(e) de mission agriculture Marque Parc

RAPPORT

Maël CABE, qui a remplacé Maryline DIEUDONNE au poste de chargé de mission agriculture et Marque Parc depuis le 5 janvier 2015, nous a annoncé qu'il ne souhaitait pas reconduire son contrat qui était d'une durée d'un an. Il vous est donc proposé de procéder à son remplacement.

Placé(e) sous la responsabilité de la Directrice du Parc et de la responsable de l'Espace Programme Développement Economique, le(la) chargé(e) de mission « agriculture et marque Parc » assurera les missions suivantes :

Animation du réseau des producteurs de la marque Parc (équivalent d'un mi-temps) :

- Apporter un conseil individuel aux bénéficiaires pour améliorer leurs pratiques en faisant le lien avec les actions menées en interne (SMPNRVA) et celles des partenaires ;
- Planifier et coordonner la mise en place des actions collectives (conseil, démonstrations, formations) et individuelles (conseil) ;
- Intégrer les bénéficiaires dans une démarche de progrès ;
 - o marquage miel : assurer le suivi et développer des actions pour favoriser le développement de partenariats apiculteurs-agriculteurs ;
 - o marquage gentiane : en partenariat avec l'association pour la durabilité de la gentiane jaune, mise en œuvre d'action sur la préservation de la ressource et la valorisation du savoir-faire ;
 - o marquage pâtisseries traditionnelles : mise en œuvre d'un partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat ;
 - o marquage viande salers : mise en œuvre des préconisations des audits externes et animation commune vers une amélioration de la gestion des prairies ;
 - o marquage fromages et produits laitiers : mise en œuvre des préconisations des audits externes et animation commune vers une amélioration de la gestion des prairies ;
- Valoriser le réseau auprès du grand public et des partenaires.

Contribution à l'animation agricole du Parc (équivalent d'un mi-temps) :

Actions pastorales :

En lien étroit avec le référent pastoralisme du Parc, il ou elle devra définir et accompagner le développement et la valorisation du pastoralisme dans le Parc des Volcans d'Auvergne, à travers différentes actions :

- Animation de la stratégie pastorale 2016-2018 du SMPNRVA (réalisation enquête pastorale, élaboration documents-cadre partagés, mobilisation acteurs, etc.) ;
- Suivi de la fédération des estives collectives d'Auvergne ;
- Suivi des groupements pastoraux du Parc.

Animation MAEC :

En lien étroit avec le chargé de mission patrimoine naturel, participation à l'animation collective et individuelle auprès des agriculteurs.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151125-401-2015-027-DE
Date de télétransmission : 25/11/2015
Date de réception préfecture : 25/11/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Circuits courts :

Suivi des projets de territoire en lien avec le développement des circuits courts et participation aux projets régionaux.

Races locales :

Suivi des associations et appui à la valorisation des races locales.

Profil : BAC +5 dans le domaine de l'agriculture/agronomie, du développement des territoires et de la gestion de projet avec des connaissances affirmées en :

- > économie agricole (notamment bovin lait/viande), filières courtes et diversification, marques et labels, politiques agricoles et dispositifs d'accompagnement, pastoralisme, agronomie (gestion des effluents, fertilisation azotée et organique)
- > Connaissance des réseaux dans le domaine agricole, de l'environnement et de l'aménagement du territoire
- > Bonne connaissance des politiques et réglementations environnementales et de l'aménagement du territoire
- > Connaissances relatives à l'environnement (botanique, écologie des milieux, gestion de l'espace)
- > Qualités indispensables : qualités relationnelles (forte motivation pour le contact direct avec les agriculteurs), diplomatie et aptitudes à négocier et convaincre ; dynamisme, autonomie, force de proposition et esprit d'équipe dans la restitution et la transversalité,

La connaissance et la pratique des collectivités territoriales et des réseaux d'acteurs institutionnels sont indispensables. Une expérience similaire menée dans un Parc naturel régional, une collectivité territoriale ou un organisme agricole serait appréciée.

Il (elle) sera basé(e) au siège social du Syndicat mixte du Parc des Volcans, à Montlosier

Le poste est financé par les contributions statutaires.

➤➤➤ **Il vous est proposé d'autoriser le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission agriculture et marque Parc pour un contrat de 2 ans, sur la base de l'indice Brut 405 qui pourrait être recruté(e) entre le 1^{er} décembre 2015 et le 15 janvier 2016 pour remplir les missions décrites ci-dessus et dans les conditions de l'article 3-3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 novembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151125-401-2015-027-DE
Date de télétransmission : 25/11/2015
Date de réception préfecture : 25/11/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix + 1 pouvoir VIGUES), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 Pouvoir MAISONNEUVE), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), MARION (1 voix).

Monsieur MARION assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2015,028 Poste de chargée de mission « Eau » - Demande de subventions à l'agence de l'eau Loire Bretagne et Adour Garonne

RAPPORT

Préserver les ressources naturelles et plus particulièrement l'eau est un des enjeux fondamentaux de la charte du Parc des Volcans. Cela se traduit par un poste de chargé de mission eau au sein de l'équipe du Parc.

Pour l'année 2016, le financement du poste pourrait être assuré de la façon suivante :

- Une partie de ce poste sera consacrée à la coordination générale du « contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin », (0.5 ETP, financé à 60 %) ;
- L'autre partie par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au prorata de la surface du territoire concerné et du temps nécessaire pour mener à bien les actions prévues sur ce territoire (0,3 ETP, financé à 60%) ;
- Contribution statutaire du SMPNRVA pour les contreparties financées par les Agences de l'Eau.

Le coût du poste pour l'année 2016 est estimé à 38 800 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne		
	38 800 € x 0.5 ETP x 60 %	11 640 €
- Agence de l'Eau Adour-Garonne		
	38 800 € x 0.3 ETP x 60 %	6 984 €
- Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne		
		20 176 €



Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements auprès des Agences de l'Eau et d'affecter le personnel nécessaire pour assumer les missions « eau » du SMPNRVA.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151125-401-2015-028-DE
Date de télétransmission : 25/11/2015
Date de réception préfecture : 25/11/2015

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements auprès des Agences de l'Eau et à affecter le personnel nécessaire pour assumer les missions « eau » du SMPNRVA.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 novembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix + 1 pouvoir VIGUES), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 Pouvoir MAISONNEUVE), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), MARION (1 voix).

Monsieur MARION assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2015,029 Avenant au contrat d'un chargé de mission « Patrimoine Naturel »

RAPPORT

Nous avons recruté, en février 2015, Mademoiselle Aimie BLEY, sur un poste de Chargé de Mission « Patrimoine Naturel » sur le Cantal.

La technicité et le savoir-faire de cette personne sont appréciés tant par les élus que par les organismes avec lesquels elle est amenée à travailler.

D'autre part, Mademoiselle Aimie BLEY fait preuve d'une grande disponibilité et d'une grande implication dans les différents dossiers qu'elle suit.

➤➤ **Compte tenu de ses états de service, il vous est proposé d'autoriser le Président à signer un avenant au contrat de Mademoiselle BLEY afin de réévaluer son salaire, sur la base de l'Indice Brut 430, et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2016 (son ancien indice étant l'I.B. 405).**

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer un avenant au contrat de Mademoiselle BLEY afin de réévaluer son salaire, sur la base de l'Indice Brut 430, et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2016 (son ancien indice étant l'I.B. 405).

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 novembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151125-401-2015-029-DE
Date de télétransmission : 25/11/2015
Date de réception préfecture : 25/11/2015

⇒ Il vous est proposé de créer le poste de Chargé de Mission Natura 2000 (contractuel non-permanent) pour une durée de 2 ans, 2 mois, 11 jours, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 11 mars 2018, sur la base de l'indice brut 430, dans les conditions de l'article 3-3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 novembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix + 1 pouvoir VIGUES), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 Pouvoir MAISONNEUVE), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), MARION (1 voix).

Monsieur MARION assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2015,031 Poste contractuel « Garde-Nature Chaîne des Puys »

RAPPORT

Dans le cadre de l'animation du site de la Chaîne des Puys, le dispositif lié aux postes de Garde-Nature est renouvelé, au travers de la cellule de suivi et de mise en œuvre du plan de Gestion, qui est dotée d'un budget annexe depuis Janvier 2015.

En 2016, les quatre postes de Garde-Nature à temps plein (3 permanents et un contractuel) et les 2 saisonniers sont financés par les différents signataires de la Convention d'Objectifs du plan de Gestion Chaîne des Puys/ faille de Limagne (Conseil Départemental du Puy de Dôme, Conseil Régional d'Auvergne et Clermont Communauté).

Les institutions concernées et le SM PNRVA s'engagent dans une gestion à long terme de ce secteur, dans le cadre du projet d'inscription au patrimoine Mondial de l'ensemble Chaîne des Puys et Faille de Limagne.

Les missions du poste de Garde-Nature contractuel sur 1 an englobent l'ensemble des actions dédiées aux postes de « permanents », à savoir :

- Surveillance, information, sensibilisation sur le terrain ou lors de formations spécifiques ;
- Aménagement et entretien des cheminements ;
- Accompagnement des estives (réouverture d'espaces avant pâturage, pose de clôtures mobiles, accompagnement de montée sur certains Puys) ;
- Conciliation des usages (participation à de nombreuses réunions avec les propriétaires et les municipalités) ;
- Suivi des travaux sur le site ;
- Réalisation de documents spécifiques de sensibilisation et d'information ;
- Suivi et inventaires d'îlot d'indices de biodiversité pour le site Natura 2000 Chaîne des Puys.



Il vous est proposé par conséquent, de créer un poste de Garde-Nature contractuel pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016 sur la base de l'Indice Brut 340 et dans les conditions de l'article 3 – 3 1° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 novembre 2015
LE PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture Roger GARDES
063-256300237-20151125-401-2015-031-DE
Date de télétransmission : 25/11/2015
Date de réception préfecture : 25/11/2015

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix + 1 pouvoir VIGUES), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 Pouvoir MAISONNEUVE), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), MARION (1 voix).

Monsieur MARION assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2015,032 Poste de chargé de mission eau et agriculture Demandes de subventions auprès des différents financeurs.

RAPPORT

Un poste de chargé de mission eau et agriculture a été créé par délibération du Bureau le 29 avril 2014, afin d'assurer les engagements pris par le SMPNRVA pour :

- l'animation agro-environnementale du Contrat Territorial des lacs de la tête du bassin de la Couze Pavin d'une part,
- la réalisation du diagnostic territorial pour le projet de Contrat Milieux Aquatiques « Tarentaine, Chauvet, Crégut, Lastiouilles », comprenant une grande partie liée à l'activité agricole, d'autre part. Cette animation partiellement entamée en 2014 a été réalisée en 2015 à hauteur de 0,6 ETP permettant la réalisation du diagnostic de territoire et du plan d'actions.

Pour l'année 2016, le financement du poste pourrait être assuré de la façon suivante :

- 0,4 ETP pour réaliser l'animation agro-environnementale du contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin ;
- 0,35 ETP pour poursuivre l'élaboration du projet de contrat milieux aquatiques « Tarentaine, Chauvet, Crégut, Lastiouilles » : finalisation du plan d'actions et recherche des maîtrises d'ouvrage ;
Dans le cadre de la réalisation du diagnostic territorial et de la programmation des actions, l'identification des maîtrises d'ouvrage a constitué une difficulté d'où l'identification de la gouvernance comme enjeu du contrat. A l'issue de l'élaboration du contrat, il sera demandé aux élus du Parc de se positionner quant à l'implication future éventuelle du syndicat mixte dans le portage de ce contrat.
- 0,25 ETP pour animer collectivement et individuellement la contractualisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques du Projet Agro-Environnemental et Climatique « Lacs et tourbières du Cézallier »

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151125-401-2015-032-DE
Date de télétransmission : 25/11/2015
Date de réception préfecture : 25/11/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le coût du poste pour l'année 2016 est estimé à 32 500 €.

La part d'autofinancement du SMPNRVA est de 8 %.

	Agence de l'eau Loire Bretagne	Agence de l'eau Adour Garonne	Conseil Régional	Conseil Départemental Puy de Dôme	Conseil Départemental Cantal	DRAAF + FEADER	Autofinancement	Total salaires et charges
Animation agro-environnementale contrat territorial des lacs (0,4 ETP)	7 800 € (taux : 60%)		3 250 € (taux : 25%)	1 950 € (taux : 15%)				13 000 €
Elaboration contrat milieux aquatiques Tarentaine (0,4 ETP)		9 100 € (taux : 70%)		845 € (taux : 6,5%)	455 € (taux : 3,5%)		2 600 € ¹ (taux : 20%)	13 000 €
Animation contractualisation MAEC « Cézallier »						6 500 € (taux : 100%) ²		6 500 €
Montant de la participation	7 800 €	9 100 €	3 250 €	2 795 €	455 €	6 500 €	2 600 €	32 500 €

¹ une éventuelle reconduction de la participation des collectivités concernées (communautés de communes Sancy Artense, Sumène Artense et communes de Chastreix, Egliseneuve d'Entraigues, Picherande, Chambon-sur-lac, Besse-et-Ste-Anastaise, Mont-Dore, Lanobre) pourrait venir réduire de moitié l'autofinancement du SMPNRVA.

² à ce jour, la répartition des taux de participation de l'Etat et du FEADER ne sont pas connus en ce qui concerne l'accompagnement individuel

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements auprès des Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire Bretagne, du Conseil Régional Auvergne, des Conseils Départementaux du Cantal et du Puy-de-Dôme et de la DRAAF et à affecter le personnel nécessaire.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements auprès des Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire Bretagne, du Conseil Régional Auvergne, des Conseils Départementaux du Cantal et du Puy-de-Dôme et de la DRAAF, et à affecter le personnel nécessaire.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 novembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20151125-401-2015-032-DE Date de télétransmission : 25/11/2015 Date de réception préfecture : 25/11/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix + 1 pouvoir VIGUES), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 Pouvoir MAISONNEUVE), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), MARION (1 voix).

Monsieur MARION assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

402- MOYENS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

402,2015.004 Choix des prestataires dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurances

RAPPORT

Nos différents contrats d'assurance arrivant à échéance au 31 décembre 2015, il a été lancé une nouvelle consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée. Le précédent marché couvrait la période 2011-2015. Dans le cadre du futur marché, il est prévu de contractualiser sur une nouvelle période de 5 ans.

La consultation portait sur les 4 lots suivants :

- Lot n°1 : Dommages aux biens
- Lot n°2 : Responsabilité Civile
- Lot n°3 : Flotte automobile
- Lot n°4 : Protection juridique

L'avis d'appel à concurrence a été publié le 15 septembre 2015. La date limite de réception des offres était le 19 octobre 2015.

Une commission technique composée d'agents du PNRVA et de M. Vannier (consultant en assurance) s'est réunie le 22 octobre 2015.

Veillez trouver en annexe le rapport d'analyse des différentes offres reçues et ci-dessous le tableau récapitulatif des offres les mieux-disantes :

Lot n°1 Dommages aux biens	GROUPAMA	0,40 € TTC/M2 soit 2 086 € / an
Lot n°2 : Responsabilité Civile	GROUPAMA	0,0763 % T.T.C de la masse salariale soit 1 526 € / an
Lot n°3 : Flotte automobile	GROUPAMA	12 587 € TTC/an + 424 € (Auto-mission)
Lot n°4 : Protection juridique	MAIF	606,04 € TTC/an



Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer les marchés ainsi que les contrats correspondants avec chaque prestataire retenu.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer les marchés ainsi que les contrats correspondants avec chaque prestataire retenu.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 novembre 2015
LE PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20151125-402-2015-004 DE
Date de télétransmission : 25/11/2015
Date de réception préfecture : 25/11/2015

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

R.